



# Collège

**inventons la réussite**

---

SUPPLÉMENT À LA LETTRE LA FAMILLE ET L'ÉCOLE N°479 DU 6 JUIN 2014



# Construire un collège qui fait réussir tous les élèves

Nous, parents d'élèves au sein de la FCPE, voulons prendre part à la construction d'un collège qui permette la réussite individuelle et collective de tous les jeunes. Chacun doit y trouver les ressources pour se réaliser à travers ses choix, se former en tant que futur citoyen et faire l'apprentissage du vivre ensemble. Tous les élèves doivent y acquérir un socle commun de connaissances, de compétences et de culture nécessaire à leur vie future : d'élève, d'étudiant, d'apprenti, de citoyen, de salarié, d'entrepreneur...

Construire un collège capable de faire réussir tous les élèves, quel que soit le milieu social dont ils sont issus, quelles que soient les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leurs apprentissages et l'acquisition de compétences nouvelles, nécessite de refonder le socle commun, de s'adapter aux besoins de chacun, et d'instaurer souplesse et innovation dans l'organisation des apprentissages. Placer l'élève au cœur des apprentissages et le rendre acteur de sa formation suppose d'opérer une transformation pédagogique en profondeur : décloisonner les disciplines, personnaliser les parcours au sein du collège unique et proposer des pédagogies adaptées, passer d'une note sanction à une évaluation qui aide l'élève à progresser, construire les enseignements en s'appuyant sur la curiosité et les acquis des élèves, leur apprendre à apprendre...

Pour la FCPE, la réalisation de cet objectif passe également par une exigence de qualité des conditions d'apprentissage : des rythmes et des locaux qui répondent aux besoins de tous, des adultes en nombre suffisant et formés, un périscolaire en cohérence avec les temps d'apprentissage...

Le collège est l'une des étapes importantes dans la vie du jeune (construction personnelle, apprentissage de l'autonomie...), il devient urgent d'en faire un véritable lieu de vie pour les élèves, conçu pour eux. La prise en compte globale et la valorisation de chaque enfant, le respect de ses droits, un accompagnement de qualité et une écoute bienveillante... sont autant d'éléments qui favoriseront son épanouissement.

Enfin, cette refondation du collège a besoin pour se mettre en place du dialogue entre les adultes, des acteurs et des ressources du territoire de chaque établissement mais aussi des élèves dont la parole doit être prise en compte. La coéducation, le travail en équipe, l'ouverture de l'établissement sur son environnement permettront de construire le collège de demain.

## 1

### Placer les élèves au cœur des apprentissages et de l'acquisition de compétences pour la réussite de tous

- |     |   |   |
|-----|---|---|
| 1.1 | Refonder le socle commun de compétences, de connaissances et de culture   | 4 |
| 1.2 | Sortir du modèle « une heure, une classe, un enseignant, une discipline » | 5 |
| 1.3 | Développer des pratiques pédagogiques innovantes                          | 6 |
| 1.4 | Mettre en œuvre l'éducation à l'orientation                               | 7 |

## 2

### Concevoir le collège comme un lieu de vie et d'épanouissement pour tous les élèves

- |     |  |    |
|-----|--|----|
| 2.1 | Mettre en place des rythmes respectueux des élèves                     | 9  |
| 2.2 | Construire un espace éducatif accompagnant le développement des jeunes | 10 |
| 2.3 | Garantir des conditions de vie et de travail de qualité                | 11 |
| 2.4 | Réformer les règlements intérieurs et les procédures disciplinaires    | 12 |

## 3

### Construire le collège avec ses acteurs et son territoire

- |     |   |    |
|-----|---|----|
| 3.1 | Réaffirmer le rôle et la place des parents          | 14 |
| 3.2 | Rendre le collège plus démocratique                 | 15 |
| 3.3 | Renforcer les liens avec le territoire              | 16 |
| 3.4 | Innover, expérimenter et évaluer au sein du collège | 17 |





1



# Placer les élèves

## **au cœur des apprentissages et de l'acquisition de compétences pour la réussite de tous**

La massification de l'enseignement en France est réussie, toutefois sa démocratisation n'est pas effectuée. Il n'y a pas d'égalité face à la réussite : l'origine sociale, culturelle, les difficultés économiques, etc. créent de véritables fossés entre les élèves et ce d'autant plus au collège, qui marque à la fois une rupture importante dans le passage du primaire au secondaire mais également un lancement rapide dans des choix d'orientation où les stratégies scolaires prennent le pas sur les besoins et les attentes des élèves.

Ce moment de transition qu'est le collège devrait pourtant permettre à chaque jeune de poursuivre l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et de préparer la suite de sa scolarité. C'est en favorisant la continuité et la cohérence dans les apprentissages, à travers la mise en place d'une véritable Ecole fondamentale, constituée de l'école primaire et du collège, que pourra être assurée la réussite de tous.

Permettre à chaque jeune de réussir, c'est aussi affirmer que le collège unique n'est pas le collège de l'uniformité, mais le lieu où tous les élèves apprennent ensemble, dans le respect du rythme de chacun. C'est l'élève qui doit être au centre de l'acquisition de connaissances et compétences.

1.1

# Refonder le socle commun de compétences, de connaissances et de culture

**F**aire réussir tous les élèves au collège, c'est permettre à chacun d'acquérir les bases nécessaires à la construction de son avenir personnel et professionnel, sa vie future de citoyen responsable et libre. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture doit ainsi être conçu comme un pallier qui permet la poursuite d'études et comme un tremplin pour la formation tout au long de la vie. L'État, à travers le système éducatif public, a le devoir d'amener chaque jeune à ce niveau conçu comme un minimum indispensable à chacun, ce qui implique que l'École a une obligation de résultat envers ses élèves.

Institué dans la loi depuis 2005, le socle commun de connaissances, de com-

pétences et de culture est aujourd'hui quasiment en concurrence avec les programmes de l'école primaire et du collège. Construits annuellement, ces programmes sont trop axés sur l'acquisition de connaissances cloisonnées et ne permettent ni l'acquisition de compétences transversales, ni la mise en œuvre d'une véritable politique des cycles. Pour construire un socle commun ambitieux, il est donc nécessaire de revoir le contenu des programmes pour aller vers plus de progressivité et de transversalité.

D'autre part, depuis sa création, le collège unique a vu de nombreuses options et sections se créer, aboutissant à un système de plus en plus « filiarisé » et parfois même à une pré-orientation précoce des élèves. Cette multitude

de « filières cachées » accentue bien souvent le manque d'hétérogénéité socioculturelle, scolaire, des classes. Mais vouloir mettre fin à cette forme de hiérarchisation entre les élèves ne signifie pas qu'il faille défendre la vision d'un collège où les élèves ne pourraient pas faire le choix de certains enseignements, en fonction de leurs centres d'intérêt et de leur curiosité. Autour d'un tronc commun refondé, des choix d'options basées sur l'acquisition du nouveau socle commun de connaissances, de compétences devront être proposés à tous les élèves, indépendamment de leurs résultats scolaires.

## Refonder le tronc commun des apprentissages

- **Développer** l'acquisition de compétences transversales, telles qu'apprendre à vivre ensemble, à travailler en groupe, à débattre, à argumenter et écouter l'autre, à être autonome... ;
- **Donner** aux élèves des repères communs et un ensemble de connaissances relatives à la société et au monde qui les entourent ainsi que des valeurs communes ;
- **Intégrer** de nouveaux apprentissages indispensables aux évolutions de la société tels que l'éducation aux outils numériques, qui est en outre une entrée pertinente pour favoriser l'acquisition des savoirs ;
- **Valoriser** et **renforcer** l'enseignement de la technologie et de l'éducation artistique et culturelle autour d'enseignements théoriques et pratiques. Les savoirs et savoir-faire acquis dans ces apprentissages concourent aussi à la réussite des élèves ;
- **Développer** le principe des parcours culturels, sportifs, artistiques pour créer de la continuité sur l'ensemble de la scolarité d'un élève et de la cohérence entre ce qu'il apprend pendant le temps scolaire et ses activités périscolaires ;
- **Proposer** des voyages scolaires à visée éducative, pour un groupe déterminé d'élèves en fonction du projet pédagogique et accessibles à tous en fixant nationalement un montant maximum du prix restant à la charge des familles et en instaurant le quotient familial systématiquement.



Et proposer des options variées



- **Proposer** des options qui permettent l'ouverture vers de nouveaux enseignements mais également d'entrer par d'autres biais dans les apprentissages du socle commun.

## Sortir du modèle « une heure, une classe, un enseignant, une discipline »

**L**e collège est aujourd'hui construit comme le lycée. Les enseignements sont cloisonnés et le modèle d'organisation de l'enseignement reste principalement : « une heure, une classe, un enseignant, une discipline ». Ce fonctionnement fige la manière d'entrer dans les apprentissages, qui perdent alors de leur sens pour beaucoup d'élèves et rend difficile l'acquisition de compétences transversales.

Les enseignants intervenant devant les élèves sont nombreux, ont peu d'occasion de travailler en équipe, de croiser leur regard sur les élèves et de monter des projets communs. Ainsi, refonder le socle commun nécessite de revoir la manière dont sont dispensés et organisés les enseignements.

Ce modèle crée également une rupture importante entre le primaire et le collège, ce qui est préjudiciable à de nombreux enfants, et notamment les plus en difficulté. Les élèves passent d'une relation individuelle, voire privi-

légiée, avec un seul enseignant à une multiplicité de professeurs au sein d'un établissement dont les locaux et les modes de fonctionnement peuvent paraître hostiles. Cette transition est souvent un cap difficile, accentué par le manque de continuité pédagogique, alors que le collège devrait pourtant se situer dans la poursuite de l'acquisition du socle commun.



### Accompagner la transition entre le primaire et le collège

- **Préparer et faciliter** la transition entre le primaire et l'entrée au collège en multipliant les actions communes entre les écoles primaires et le collège de secteur (temps de découverte, de convivialité, tutorat entre élèves...) ;

- **Développer** les moyens de mettre en œuvre un véritable cycle CM1, CM2, 6<sup>e</sup> permettant la progressivité des apprentissages ;

- **Renforcer** le décloisonnement des disciplines dans les classes de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, en réunissant plusieurs disciplines (ex : maths-physique-chimie ; français-histoire ; etc.). Cela permettra de diminuer le nombre d'enseignants intervenant devant les élèves, qui pourraient alors passer de 3 à 4 contre 8 ou 9 aujourd'hui ;

- **Aborder** la méthodologie tout au long de l'année sur des thèmes comme apprendre à faire son cartable, se repérer dans son emploi du temps...

### « Diversifier l'organisation des enseignements

- **Favoriser** le rassemblement des heures prévues dans l'année ou le trimestre pour certaines matières comme l'éducation sportive, la technologie, les arts plastiques, pour proposer des temps d'enseignement plus longs. Ces nouvelles grilles horaires pourront être établies sous une forme « annualisée » et expérimentées sous la responsabilité de l'établissement et de l'équipe enseignante ;

- **Avoir** régulièrement plusieurs enseignants dans la classe ;

- **Permettre** des temps d'apprentissage hors du groupe « classe » de manière progressive. Au fur et à mesure de l'avancement de la scolarité, le temps d'apprentissage en groupe « classe » pourrait diminuer au profit de groupes de projet. Ce nouveau mode d'organisation pourrait donner lieu à des expérimentations dans un premier temps ;

- **Décloisonner** les disciplines à travers des projets interdisciplinaires, basés sur l'acquisition du socle commun et permettant une application plus concrète des enseignements ;

- **Dégager** du temps à l'équipe pédagogique pour monter des projets communs et inscrire l'interdisciplinarité dans un projet pédagogique commun à l'ensemble de l'établissement.

1.3



## Développer des pratiques pédagogiques innovantes



l'évolution du socle commun doit aussi aller de pair avec une évolution de la pédagogie. D'une part, une transformation des pratiques pédagogiques au collège est indispensable pour permettre l'acquisition des savoirs et des compétences transversales tels que l'autonomie, le travail collectif, la capacité de réfléchir par soi-même... D'autre part, la manière dont les enseignants font travailler individuellement et collectivement les élèves est déterminante pour la réussite de tous. Ainsi, l'évolution des pratiques pédagogiques participe à la lutte contre l'échec scolaire et le décrochage. Prendre en compte le rythme d'apprentissage de chacun, s'appuyer sur la curiosité et les savoirs acquis dans et en dehors de l'Ecole par les jeunes... nécessite que la relation pédagogique entre enseignant et élève évolue. A l'heure où l'accès à l'information est facilité, les élèves ont davantage besoin d'apprendre à apprendre et de développer leur esprit critique.

Le travail en groupe, comme espace de construction collective des savoirs, a également besoin d'être renforcé au collège. Faire de chacun un élément mobilisateur et enrichissant du groupe suppose de valoriser les différences et de mettre en synergie les potentialités représentées par les spécificités de chacun. C'est aussi un moyen pour favoriser le développement d'un esprit de coopération et permet de sortir d'une logique de compétition.

Enfin, la manière d'évaluer au collège constitue encore un frein à la réussite de tous. Deux systèmes d'évaluation coexistent actuellement, ce qui ne facilite ni la lisibilité pour les élèves et leurs parents, ni la cohérence pour les enseignants. D'une part, l'évaluation par les notes, dont le diplôme

national du brevet fait partie, met en avant ce que l'élève ne sait pas, sans lui permettre de comprendre comment il peut progresser. D'autre part, l'évaluation des compétences, même si elle constitue une avancée, présente de nombreuses difficultés, notamment parce que le livret personnel de compétences s'est révélé inutilement complexe et inutilisable dans sa version actuelle. Son articulation avec les programmes n'est pas satisfaisante et entraîne des difficultés de mise en œuvre pour les professeurs. L'évaluation doit donc être simplifiée et faire partie du processus d'apprentissage, en encourageant et valorisant les élèves et en leur permettant, avec leurs parents, de faire le point sur ce qui a été acquis et là où il faut encore progresser.

### S'adapter au rythme d'apprentissage de chacun

- **Développer** l'accompagnement personnalisé au sein de la classe et la différenciation pédagogique ;
- **Supprimer** le redoublement, souvent synonyme de stigmatisation et de mise à l'écart du groupe, en mettant en œuvre une véritable politique des cycles et en accompagnant les élèves en difficulté dans l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- **Renforcer** et **faire évoluer** les RASED pour qu'ils s'étendent du primaire au collège et qu'une continuité soit assurée entre le premier et le second degré ;
- **Faire travailler** les élèves par groupe de besoin ;
- **Favoriser** l'inclusion des SEGPA au sein des collèges et valoriser cet espace d'innovation pédagogique. Le fonctionnement des SEGPA doit être amélioré notamment par :
  - un seuil maximal fixé à 16 élèves par classe, sans conditionnel,
  - la suppression de l'obligation de redoublement comme préalable,
  - l'interdiction des classes à double niveau,
  - le respect des droits des élèves de SEGPA qui doivent être considérés comme des collégiens à part entière.

### L'évaluation

- **Mettre fin** au double système d'évaluation entre le diplôme national du brevet et le socle commun et supprimer l'évaluation par la note chiffrée ;
- **Evaluer** progressivement l'acquisition des connaissances et des compétences en reconnaissant les acquis, en valorisant les progrès réalisés par l'élève et en proposant des solutions différencier pour progresser ;
- **Rendre** l'évaluation lisible pour les élèves et leurs parents grâce à un document récapitulant les appréciations de l'équipe éducative.



**L**e collège est aussi le moment où l'élève devrait commencer à découvrir progressivement les différentes voies de formation et les métiers et s'interroger sur ce qu'il souhaite approfondir après le collège. Dans le collège d'aujourd'hui, ces temps de découverte et de réflexion sur son avenir ne sont réservés qu'à certains élèves, la plupart du temps en difficulté scolaire, dans le but de les lancer vers une orientation précoce. Cependant, tous les élèves en ont besoin pour prendre une part active à leur orientation.

L'éducation à l'orientation est une composante essentielle du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et doit commencer dès l'arrivée au collège, non pas pour pré-orienter trop tôt les élèves mais pour leur

permettre de détenir petit à petit toutes les clés ouvrant sur un choix éclairé. Cette éducation à l'orientation ne doit pas être un cours mais un temps d'échanges et de rencontres, ainsi qu'un accompagnement individuel et collectif des jeunes. L'objectif est surtout de les amener à se projeter positivement dans leur avenir, faire la découverte de nouveaux centres d'intérêt, qui vont bien au-delà des apprentissages scolaires et apprendre à faire des choix qui pourront évoluer dans le temps. Ainsi, elle doit s'effectuer de manière transversale en impliquant une pluralité d'acteurs (principal, CPE, enseignants, conseillers d'orientation-psychologues, intervenants extérieurs, parents...) et s'appuyer sur un service public d'orientation de qualité, reposant sur des personnels spécialisés.

A la fin de la 3<sup>e</sup>, l'élève et ses parents sont amenés à exprimer un choix d'orientation mais le dernier mot revient à l'institution scolaire, ce qui dépossède le jeune d'un choix pourtant très important pour sa vie future. Prendre en compte la parole de l'élève, lui permettre de choisir son orientation est pourtant essentiel pour sa réussite au lycée et son insertion professionnelle future. C'est donc lui qui devrait, avec ses parents, prendre la décision finale.



## Développer la découverte des métiers et des formations

- **Dévier** un temps dans l'emploi du temps des élèves pour l'éducation à l'orientation ;
- **Former** les enseignants pour qu'ils puissent davantage accompagner les élèves durant leur parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (IODMEP) ;
- **Développer** davantage de lieux dédiés à l'orientation dans et en dehors des établissements. Le maillage territorial des CIO doit être pensé pour en faciliter l'accès aux jeunes et à leurs parents. Chaque collège devrait également avoir un kiosque ONISEP, animé par les personnels de l'établissement ;
- **Aider** les élèves et leurs parents à s'approprier les outils numériques participant à construire l'orientation (ONISEP, ENT...).

- **Redéfinir** les stages de découverte en classe de 3<sup>e</sup> pour qu'ils soient profitables à chaque jeune. Ainsi, l'aide à la recherche de stage doit être développée ainsi que l'accompagnement des élèves avant, pendant et après leur stage ;
- **Renforcer** l'information des élèves et leurs parents sur les filières, les formations et les métiers qui existent, notamment en rencontrant des professionnels, des étudiants, des lycéens... Les ateliers et les forums des métiers, ainsi que les visites de lycées ou d'entreprises... sont autant de moyens pour permettre aux élèves de découvrir le monde qui les entoure et pour se projeter dans l'avenir.





2



## Concevoir le collège comme un lieu de vie et d'épanouissement pour tous les élèves

Alors que les jeunes passent un temps important au sein des établissements et que leur vie au collège constitue un moment central dans leur adolescence, ils sont nombreux à déclarer ne pas aimer s'y rendre et parfois même y ressentir un certain mal-être. Exigences plus importantes, rythme soutenu, violence dans l'établissement ou pression sociale... les raisons de ce constat sont nombreuses mais révélatrices d'un collège en décalage avec les besoins et les attentes des jeunes.

Les jeunes qui fréquentent le collège ne sont pas seulement des élèves et la prise en compte de leurs besoins spécifiques, liés au développement de la personnalité de l'adolescent, est primordiale. Chacun d'entre eux est unique. En ce sens, leur personnalité et leurs besoins sont à respecter individuellement et collectivement, en les plaçant au centre du système éducatif. Ils doivent pouvoir se sentir en sécurité physique, affective et morale dans leur établissement et y trouver les ressources pour grandir et s'épanouir.

En outre, le principe d'une École inclusive a été reconnu par la loi de refondation. Cela concerne l'ensemble de la communauté éducative qui se doit d'être mieux formée pour scolariser les élèves en situation de handicap et éviter ainsi toute rupture scolaire en raison de la maladie ou du handicap, ce qui arrive fréquemment à l'adolescence. Il revient donc aux établissements de poser durablement les conditions d'inclusion des élèves en situation de handicap et non l'inverse.

Ainsi, l'établissement en tant que lieu de vie doit être conçu avant tout pour les jeunes et cela passe par une réflexion sur les pratiques à transformer et sur les moyens humains et matériels à mettre en place ou à renforcer. Des rythmes qui respectent les besoins des élèves, des locaux adaptés aux temps scolaires et qui permettent également d'accueillir les jeunes sur le temps périscolaire, des personnels formés qui peuvent aussi les accompagner dans leur parcours de vie, des procédures disciplinaires plus justes, une véritable prise en compte de la parole des jeunes... sont autant d'éléments qui participeront à l'amélioration des conditions d'apprentissage et de la vie quotidienne des collégiens, favorisant ainsi leur réussite, leur bien-être et leur épanouissement.

# Mettre en place des rythmes respectueux des élèves

**L**e respect des rythmes de l'enfant influence grandement les conditions de travail et d'acquisition des connaissances. De surcroît, l'enfant, le jeune n'est pas seulement un élève et le temps passé en classe est finalement assez restreint, même s'il détermine une part importante de son emploi du temps. De ce fait, le temps scolaire doit s'intégrer dans une réflexion globale sur ses rythmes de vie et l'ensemble de ses activités, incluant le transport, les activités après le collège, la restauration scolaire, le travail personnel, la vie de famille et avec ses copains...

Pour commencer, une journée respectueuse des rythmes de l'enfant tient compte des temps de forte attention, qui sont les moments les plus favorables aux apprentissages, et des temps de moindre concentration où des moments de détente et de découverte de soi ou des autres peuvent être proposés. Ces deux temps doivent être articulés et complémentaires.

En outre, s'adapter aux élèves induit une organisation des enseignements qui ne soit pas figée mais modulable selon les jours, les semaines, les périodes de l'année, ainsi qu'en fonction du rythme individuel de chaque jeune.

Les volumes horaires nécessaires doivent être prévus en fonction des parcours suivis par les élèves.

Ce sont d'abord et avant tout les besoins des jeunes qui doivent guider l'organisation des rythmes et non l'intérêt des adultes. L'organisation des rythmes est à réfléchir en concertation avec les différents partenaires de la communauté éducative au niveau local, dans le cadre notamment d'un projet éducatif de territoire.



## Sur la journée

- **Organiser** l'emploi du temps en fonction des pics de vigilance des élèves et articuler le temps périscolaire avec le temps scolaire, en fonction du rythme des jeunes ;
- **Retarder** la première heure de cours du matin en commençant les journées à 9h, en particulier pour les 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> car le sommeil des jeunes évolue durant leur adolescence et ils ont davantage besoin de dormir le matin. Cette initiative peut permettre également d'organiser un temps d'accueil ;
- **Organiser** une pause méridienne de 90 minutes, adaptée aux besoins des élèves et garantir à chacun un temps de repas à table de 30 minutes minimum dans un cadre calme et agréable.



## Sur la semaine et l'année

- **Ne pas dépasser** 6h de classe par jour et répartir les cours sur 5 jours par semaine ;
- **Etablir** des emplois du temps équilibrés et modulables sur la semaine et sur l'année ;
- **Mettre en place** l'alternance 7 semaines de cours pour 2 semaines de vacances durant l'année scolaire. Raccourcir les vacances d'été ;
- **Arrêter** de tronquer la fin de l'année scolaire pour de nombreux élèves à cause de l'organisation des examens. Durant cette période où certains enseignants sont mobilisés, des aménagements doivent être trouvés pour que les élèves ne passant pas le diplôme national du brevet ne se retrouvent pas livrés à eux-mêmes.

L'entrée au collège marque le début de l'adolescence, qui s'accompagne de nombreux bouleversements et les jeunes ont besoin de se sentir entourés et accompagnés au sein de leur établissement pour y grandir sereinement. En effet, le rôle des adultes est central pour réaliser cet objectif. Un effectif de personnels formés, en adéquation avec le nombre d'élèves et la réalité de chaque établissement, est indispensable dans chaque collège. C'est aussi une des conditions premières pour prévenir et lutter contre les violences scolaires, sources de malaise et de stress pour les élèves.

Avec une approche bienveillante, il faut que la communauté éducative dialogue pour garantir la continuité et la cohérence éducative, pédagogique,

sanitaire, et psychologique. De nombreuses réunions formelles doivent participer à ces échanges constructifs pour l'élève, tel que le conseil de classe, conseil de discipline, conseil d'administration... sans oublier les rencontres informelles.

Enfin, les moments qui entourent le temps scolaire sont aussi des temps éducatifs, qui participent à l'apprentissage du vivre ensemble. Le collège doit être considéré comme un lieu privilégié pour développer des activités périscolaires adaptées aux attentes des jeunes qui évoluent tout au long du collège : besoin d'autonomie et de plus de temps d'échange entre pairs, intérêt pour de nouvelles activités sportives, culturelles, possibilité de prendre une part plus active aux projets qui leur sont proposés...

## Des personnels formés et en nombre suffisant



- **Adapter** le taux d'encadrement des élèves en fonction du contexte de l'établissement, du lieu et du moment de la journée (pause méridienne, temps dans la cour...) ;

- **Favoriser** des rencontres régulières entre les membres de la communauté éducative pour permettre une approche globale des jeunes (parents, enseignants, assistants d'éducation, COPSY, travailleurs sociaux, infirmiers et médecins scolaires, animateurs) ;

- **Développer** des temps de formation communs dans les ESPÉ pour l'ensemble des acteurs éducatifs, y compris hors Education nationale.

## L'accompagnement des jeunes durant le temps de l'adolescence

- **Développer** le tutorat pour un accompagnement de qualité des adolescents par les adultes du collège. Le temps de présence des enseignants au sein des établissements pourra être augmenté à cette fin ;

- **Mettre en place** des temps de parole en groupe pour aborder les interrogations que peuvent avoir les jeunes à l'adolescence et faire appel à des intervenants extérieurs si besoin ;

- **Intégrer** les élèves à la réflexion sur les questions de santé et de prévention, au sein du CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) ;

- **Mettre** en place une visite médicale annuelle, entièrement gratuite et obligatoire s'impose dans le cadre d'un protocole spécifique en fonction de l'âge.

## Les activités périscolaires



- **Développer** des activités périscolaires au sein du collège, en s'appuyant sur les acteurs locaux (ex : MJC...) et la communauté éducative des établissements, notamment les enseignants.

Découvrir les jeunes dans d'autres circonstances que le temps en classe est un moyen pour mieux les connaître et les accompagner ;

- **Assurer** l'accès de tous aux activités périscolaires. Les élèves en situation de handicap doivent pouvoir en bénéficier. De plus, aucun élève ne doit être exclu de ces activités pour des raisons financières ;

- **Développer** davantage d'infrastructures sportives sur les territoires ;

- **Faire** de l'association sportive du collège un outil de réussite éducative, notamment en intégrant davantage le projet de l'association au projet d'établissement ;

- **Impliquer** les élèves dans l'animation et les propositions de pratiques sportives de l'association sportive et associer les parents à sa gouvernance ;

- **Mettre en place** une maison des collégiens dans tous les établissements pour que les élèves puissent y pratiquer des activités variées, développer des projets et plus largement y trouver une ouverture sur le monde et y faire l'apprentissage de la citoyenneté. Ils devront être partie prenante de la création, des décisions et de l'animation de cet espace. Les moyens devront être mis pour que les jeunes puissent y accéder après les cours et durant les vacances.

## Garantir des conditions de vie et de travail de qualité

**L**a vie quotidienne du collège, les pratiques pédagogiques, la sécurité physique, le poids du cartable... sont directement influencés par l'organisation des espaces, la qualité des locaux et les moyens matériels mis à disposition des élèves mais aussi des personnels. Ainsi, ces éléments sont aussi déterminants pour la réussite des élèves et pour leur bien-être.

Il en va de même pour les différents services nécessaires à la scolarité (internat, centre de documentation et d'information, centre d'information et d'orientation, restauration scolaire, transports,

moyens informatiques et nouvelles technologies de l'information). Ils doivent être garantis à tous et assurés par l'État et les collectivités territoriales. Entre autre, les bâtiments scolaires, les équipements et les différents services doivent être adaptés aux besoins des élèves, conçus en concertation avec la communauté éducative et encadrés par des règles nationales pour garantir une égalité de traitement et la même qualité sur tout le territoire. Cet enjeu est d'autant plus important pour les élèves en situation de handicap, il conditionne l'exercice du droit à la scolarisation de chaque enfant.



### Les services périscolaires

- **Permettre** à tous les élèves de bénéficier chaque jour d'un repas complet et équilibré en faisant de la restauration scolaire un service public obligatoire pour les collectivités ;
- **Faire participer** les parents aux décisions qui concernent la restauration scolaire et notamment les tarifs ;
- **Mettre en place** le quotient familial sur tous les tarifs de cantine ainsi que le principe du « pas mangé/pas payé » (les parents ne paient que les jours où leur enfant a effectivement mangé) ;
- **Instaurer** la gratuité des transports scolaires ;
- **Mettre en place** des circuits et des horaires de transports adaptés aux besoins des élèves, notamment pour éviter qu'ils passent trop de temps dans le bus scolaire, source de fatigue supplémentaire. Les parents devront être associés à ces réflexions ;
- **Développer** des internats sur des territoires spécifiques et/ou avec des projets d'établissement particuliers. Ils seront adaptés à l'âge des collégiens, notamment en termes d'encadrement.



### Les locaux et les équipements

- **Déterminer** une salle de référence par groupe d'élèves, de manière à ce qu'ils ne changent pas de salle quand le cours ne nécessite pas d'équipements particuliers ;
- **Rendre** modulables les salles de classe pour ne pas « figer » la manière de faire classe ;
- **Intégrer** des outils numériques aux salles de classe (tablette numérique pour les élèves, tableaux numériques...) ;
- **Instaurer** le double jeu de livres pour en garder un en classe et un à la maison. L'objectif est de réduire le poids du cartable. Les outils numériques sont aussi un bon moyen de parvenir à cet objectif ;
- **Avoir** des espaces où les élèves puissent travailler et se retrouver à la fois en autonomie et accompagner des adultes si besoin. Des lieux comme le CDI, la maison des collégiens, la salle de permanence doivent rester ouverts sur le temps de la pause méridienne, après les cours et pendant les vacances ;
- **Construire** les établissements à taille humaine. Le collège idéal est d'environ 400 élèves en milieu urbain, mais cela est à adapter en fonction de la situation géographique et de la sectorisation ;
- **Associer** toute la communauté éducative, dont les parents et les élèves, à la réflexion sur les questions de sécurité, d'hygiène, de transformation des locaux et d'ergonomie des équipements. Un CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) doit être créé dans tous les établissements.



**A**ctuellement, la manière de prévenir comme de répondre aux problèmes de discipline n'est pas satisfaisante pour les jeunes et ne parvient pas à améliorer le climat scolaire, parfois délétère de certains établissements.

Les moyens ne sont pas réunis pour que les sanctions soient décidées de manière impartiale et avec recul sur l'acte commis par l'élève. D'une part, le chef d'établissement, qui est chargé d'instruire le dossier, est soit le seul à imposer la sanction soit le seul à pouvoir présider le conseil de discipline. Il est, ainsi, à la fois juge et partie. D'autre part, le manque de dialogue constructif avec l'élève et entre les membres de la communauté éducative ne permet pas de choisir une sanction adaptée et éducative. En conseil de discipline, les affaires sont souvent traitées dans l'émotion du

moment, toujours par des personnels ou des parents d'élèves de l'établissement, et servent la plupart du temps à décider d'une exclusion, déjà pressentie car perçue comme la seule solution possible pour régler le problème.

Depuis 2011, date à laquelle sont parus un nouveau décret et une nouvelle circulaire sur les procédures disciplinaires, le nombre de conseils de discipline et d'exclusions définitives n'a cessé de croître alors que les conséquences qui en découlent sont loin d'être anodines pour l'élève et sa famille. Période de déscolarisation plus ou moins longue et parfois même sortie définitive du système scolaire alors même que la majorité de ces élèves connaît déjà des difficultés dans les apprentissages. De plus, cette solution ne fait que reporter le problème dans un établissement voisin sans que l'élève trouve les res-

sources et l'accompagnement pour améliorer sa manière d'être et d'agir. C'est au contraire toute la communauté éducative et les élèves qui devraient participer à la construction du vivre ensemble, à la fois en termes de prévention mais également quand les problèmes de comportement et tensions s'installent. Le respect de la parole de chacun et la définition en commun des règles de vie s'imposent. D'autre part, les procédures disciplinaires doivent devenir exemplaires et impartiales du début de l'instruction jusqu'au prononcé de la sanction. C'est parce que le jeune ressentira la sanction comme juste et proportionnée, qu'il pourra l'accepter, comprendre son erreur et faire en sorte de ne pas recommencer. Enfin, l'enjeu de l'accompagnement éducatif, qu'il soit collectif ou individuel, est crucial pour améliorer le climat scolaire.



## Associer tous les acteurs du collège

- **Rédiger** le règlement intérieur avec les élèves et leurs parents. Les règlements intérieurs doivent également reposer sur la Convention internationale des droits de l'enfant ;
- **Organiser** la médiation entre pairs quand la situation s'y prête. Avec le soutien d'adultes, le dialogue et la recherche de solutions entre jeunes participent à l'apprentissage de la vie en collectivité ;
- **Former** de manière plus large les personnels des établissements à la gestion de groupe et des situations de conflits pour que l'ensemble des adultes soit en mesure d'apporter des réponses adaptées ;
- **Mener** des actions de prévention et assurer un accompagnement éducatif et médico-social quand des problèmes de comportement et de discipline apparaissent et quand des sanctions disciplinaires sont prises. Les exclusions ne doivent pas être synonymes de rupture dans la scolarité d'un élève. Ces interventions auprès des jeunes peuvent être individuelles mais aussi collectives et assurées par les personnels de l'établissement ainsi que des professionnels tels que des éducateurs, des psychologues...

## Des procédures disciplinaires plus justes



### ● **Réformer** le système des procédures disciplinaires.

Cette réforme dépasse les frontières du collège et devra faire l'objet de discussion à tous les niveaux du système éducatif et avec tous ses acteurs, élèves compris. Plusieurs pistes peuvent déjà être envisagées :

- Etablir des règles de fonctionnement des procédures disciplinaires claires et équilibrées, comme la séparation des fonctions d'instruction et de jugement ou la suppression de l'automaticité de la saisie du conseil de discipline ;
- Renforcer et clarifier le rôle de la commission éducative dont les objectifs ne sont pas toujours lisibles pour la communauté éducative et les élèves. Un travailleur social devra être systématiquement présent ;
- Organiser le conseil de discipline avec des membres extérieurs à l'établissement où l'élève est inscrit pour les sanctions encourues les plus graves, comme en cas d'exclusion. L'exclusion de l'établissement doit devenir l'exception.



3



## Construire le collège avec ses acteurs et son territoire

Pour construire le collège de demain, chaque acteur de la communauté éducative a un rôle à jouer, avec ses compétences et ses capacités d'innovation. Le collège est actuellement trop fermé sur lui-même et rigide dans son fonctionnement : les parents rencontrent des difficultés à y entrer et à se faire entendre, la parole des élèves est peu prise en compte, de nombreux freins rendent compliquée la mise en place de pratiques innovantes. Il est temps de réunir les conditions d'une participation effective de tous !

En outre, les établissements ne vivent pas « hors-sol » : la prise en compte du contexte socio-économique, l'organisation en réseau des écoles primaire et du collège, la cohérence entre le projet d'établissement et les politiques éducatives locales sont déterminants pour favoriser la réussite et l'épanouissement harmonieux des jeunes au collège. Ainsi, il est nécessaire de prendre en compte l'environnement dans lequel se situe le collège, à la fois pour apporter des réponses adaptées aux besoins des élèves mais également parce que l'Ecole ne contribue pas seule à la réussite éducative des jeunes. Ecoles primaires, collèges, collectivités territoriales, associations doivent pouvoir construire un projet cohérent autour d'objectifs communs, et au service des jeunes.

3.1



## Réaffirmer le rôle et la place des parents



L'implication des parents dans l'Ecole est fondamentale pour faire réussir tous les élèves. Leur rôle est complémentaire de celui de l'équipe éducative et en particulier des enseignants. Ils ont en effet un point de vue spécifique à défendre et un rôle particulier à jouer en accompagnant les jeunes, en les aidant à surmonter leurs difficultés et à trouver un sens à leur scolarité. Il importe donc pour l'institution scolaire d'établir des relations solides et équilibrées avec les parents.

Cependant, pour de nombreux parents, l'arrivée au collège constitue aussi une rupture avec l'institution scolaire. Un nombre d'enseignants plus important, un fonctionnement nouveau, parfois complexe à appréhender, le niveau scolaire qui augmente participent à

rendre plus difficile pour eux l'accompagnement de leur enfant dans sa scolarité. Ils ne se sentent pas accueillis au collège alors que leur présence est pourtant indispensable.

Construire les conditions d'un véritable accueil des parents dans l'École est donc indispensable et même urgent dans la lutte contre l'échec scolaire. Donner aux parents les moyens de suivre la scolarité de leur enfant, reconnaître leurs compétences, entretenir un dialogue constructif et régulier entre tous les membres de la communauté éducative sont autant de moyens pour rendre effective la coéducation au collège. Un effort particulier doit par ailleurs être fait envers ceux qui, se sentant exclus, n'osent pas entrer dans l'établissement ou ne savent pas comment donner du sens à la scolarité de leur enfant.

D'autre part, l'amélioration du système éducatif passe par la reconnaissance et la participation active des parents, à la fois comme coéducateurs mais aussi comme usagers du service public et comme citoyens. Les représentants de parents d'élèves sont des acteurs indispensables de la communauté éducative et doivent être reconnus comme tels. Associer les parents à l'échelle individuelle comme à l'échelle collective nécessite une volonté politique forte, sur le terrain comme dans les ministères !



### Les parents d'élèves

- **Utiliser** un vocabulaire et des supports accessibles à tous les parents dans la communication de l'établissement. Aucun parent, quelle que soit sa situation (illettrisme, allophone...) ne doit être exclu des questions éducatives ;
- **Former** l'ensemble des personnels des établissements aux relations avec les parents ;
- **Associer** davantage les parents à la vie de l'établissement pour qu'ils comprennent mieux son fonctionnement, s'y sentent accueillis et puissent y apporter leurs savoirs et savoir-faire (ex : parents accompagnateurs lors de sorties, possibilité d'assister à des cours à l'entrée en 6<sup>e</sup>, proposer aux parents de participer à des forums des métiers pour présenter leur profession...) ;
- **Développer** des temps de rencontre et de convivialité entre les parents et le personnel de l'établissement. Trop souvent, les parents sont convoqués quand il y a un problème, sans qu'une relation de confiance ait pu au préalable se construire ;
- **Rendre** effective la mise en place des espaces parents, pour permettre des temps de rencontre à la fois entre parents, mais également avec le reste de la communauté éducative.



Les représentants de parents d'élèves

- **Mieux faire connaître** les associations de parents d'élèves et les parents élus, notamment pour les parents qui arrivent pour la première fois dans l'établissement. Les parents d'élèves délégués doivent en particulier être invités à se présenter aux réunions en 6<sup>e</sup> ;
- **Mettre en place** dans les Ecoles supérieures du professorat et de l'Education des temps de formation sur les droits des délégués de parents d'élèves ;
- **Mettre en place** un statut de délégué parent ;
- **Instaurer** des rencontres obligatoires et régulières entre le personnel du collège et les représentants de parents d'élèves pour échanger sur la vie du collège. La plupart du temps, ces échanges ont lieu quand des problèmes surviennent dans l'établissement et non de manière préventive ;
- **Associer** les parents délégués aux échanges sur les questions pédagogiques et les expérimentations qui peuvent être menées dans les établissements.

3.2



## Rendre le collège plus démocratique

La participation effective de tous les membres de la communauté éducative à la gouvernance du collège est indispensable pour améliorer son fonctionnement et pour que chacun puisse y jouer pleinement son rôle. Pourtant, les parents élus peinent parfois à se faire entendre là où ils siègent, même quand ce sont des instances décisionnaires, comme en conseil d'administration ou en conseil de classe. De même, les délibérations des instances consultatives ne sont pas souvent prises en considération et c'est l'autorité de tutelle qui prend les décisions.

Permettre un fonctionnement plus démocratique suppose que chacun

soit conscient de son rôle et de celui des autres acteurs pour pouvoir débattre et parfois remettre en question son point de vue. Cela nécessite également que tous les membres de la communauté éducative, ainsi que les élèves soient informés de leurs droits et devoirs respectifs.

D'autre part, les jeunes étant en capacité de s'exprimer, leur avis doit être sollicité et pris en compte. Ils doivent être associés aux décisions qui les concernent, de manière individuelle comme collective. La participation des délégués élèves aux différentes instances de l'établissement et l'exercice de leurs droits de représentation sont à améliorer. Les droits des collégiens



doivent être reconnus, au niveau de ceux des lycéens. Pour que leur rôle soit effectif, leur formation doit être une priorité dans laquelle il importe que les parents d'élèves s'investissent. En outre, de nouvelles instances doivent être créées pour favoriser leur droit d'information, d'expression et d'association. L'exercice de ces droits est partie prenante de l'éducation à la citoyenneté et du vivre ensemble.

### Le fonctionnement et le rôle des différents conseils du collège

- **Instaurer** l'élection du président du conseil d'administration et renforcer le pouvoir décisionnel du CA par rapport à la direction de l'établissement. La commission permanente doit être réunie systématiquement avant chaque CA ;
- **Faire** du conseil de classe un véritable lieu d'échange sur la vie de classe et l'avenir des élèves, dès la classe de 6<sup>e</sup> ;
- **Associer** parents et élèves à l'évaluation des politiques publiques et la mise en place d'expérimentations.



### La place des élèves

- **Garantir** le droit d'expression et permettre l'investissement individuel ou collectif des élèves dans la vie de classe, le conseil d'administration et la vie de l'établissement de manière plus générale ;
- **Former** tous les élèves délégués à leurs droits, à représenter et défendre leurs pairs, à s'exprimer en public et débattre... Les parents d'élèves élus pourraient avoir un rôle de tutorat des élèves délégués ;
- **Mettre en place** un conseil de la vie collégienne pour que les élèves puissent exprimer leur avis dans l'établissement. C'est aussi un espace d'apprentissage et d'expérimentation de la démocratie.



Les établissements sont aujourd’hui isolés et travaillent peu avec les écoles primaires de leur secteur. Pourtant, le collège se situe dans la continuité de l’école élémentaire, ce qui a été récemment réaffirmé avec la mise en place d’un nouveau cycle CM1, CM2, 6<sup>e</sup>. La mise en réseau des écoles et du collège est donc indispensable et doit être mise au service des élèves et de leur réussite. Ce réseau pourrait prendre la forme d’une circonscription composée d’un collège et de ses écoles de rattachement. La communauté éducative construirait un projet éducatif commun au réseau, en fonction des particularités du territoire. Ce réseau serait animé par un inspecteur de l’Education nationale, chargé d’assurer le pilotage pédagogique de la mise en œuvre du socle commun. Se doter d’objectifs communs, partager des analyses et des

méthodes pédagogiques permettrait de garantir la continuité pédagogique et éducative entre primaire et collège. Cette circonscription nécessiterait également de revoir la sectorisation pour que les élèves d’une même école soient tous sectorisés sur le même collège. Cette sectorisation doit être pensée de manière à favoriser la mixité sociale, profitable à tous les enfants.

Enfin, ce nouveau modèle doit aussi s’articuler avec l’éducation prioritaire qui incarne le principe « donner plus à ceux qui ont moins ». De même, la problématique des territoires ruraux isolés, qui voient leurs difficultés particulières souvent mal prises en compte, doit aussi être intégrée dans cette réflexion. Ouvrir le collège sur son environnement nécessite aussi que des liens soient créés avec les acteurs de son territoire. Le projet éducatif de territoire est un bon outil pour favoriser

cette démarche partenariale. Construit en fonction des besoins et des ressources du territoire, il serait complémentaire des projets éducatifs des différentes circonscriptions rassemblant les collèges et leurs écoles primaires de secteur pour ainsi favoriser la cohérence et la continuité entre tous les temps de vie des jeunes et ceux des adultes qui les entourent.



## Le collège et son environnement

● **Etendre** tous les PEDT (projets éducatifs de territoire) aux élèves du collège ;

● **Développer** des partenariats avec les acteurs associatifs locaux : les associations (sportives, artistiques, culturelles) et les institutions locales (conservatoire, maison des jeunes, théâtre, clubs, etc.) doivent être des partenaires privilégiés pour développer l’offre éducative auprès des jeunes sur le temps périscolaire. Ils peuvent également intervenir durant le temps scolaire, dans des projets menés par les enseignants ;

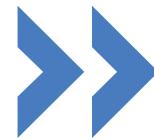
● **Développer** les échanges avec d’autres établissements, notamment à l’international ;

● **Faire** du collège une maison des savoirs. L’objectif est d’ouvrir le collège en tant qu’établissement aux habitants du quartier, de la ville. Cela permettrait de créer une synergie autour du collège et de répondre à la fois aux besoins de lien avec les parents, en particulier pour ceux qui en sont les plus éloignés et de formation de ces derniers.



### “ Mettre en réseau les écoles primaires et le collège d’un même secteur

- **Mettre en place** une sectorisation assurant la continuité pédagogique entre les écoles primaires et le collège, en veillant à ne pas définir des secteurs agrégeant exclusivement des territoires en difficulté ;
- **Créer** des instances pour que la communauté éducative des écoles et du collège définissent ensemble un projet commun ;
- **Créer** un corps d’enseignant unique pour l’Ecole du socle commun ;
- **Développer** le travail en équipe des enseignants des écoles primaires et du collège pour faire vivre la mise en réseau de la circonscription et développer des projets pédagogiques communs ;
- **Développer** la présence d’une équipe mobile de spécialistes au sein de la circonscription qui favoriserait la mise en réseau et qui éviterait l’externalisation du traitement des difficultés.



**S**i un enfant sur quatre entre au collège avec de grandes difficultés en calcul et ou en lecture et puisque l'Ecole publique se doit d'accueillir tous les élèves, alors se pose la question de ses capacités à évoluer pour faire acquérir à chacun des savoirs et compétences communes. Actuellement, les démarches d'innovation et d'expérimentation sont souvent isolées et portées par une équipe éducative seule, parfois même par un enseignant. D'autre part, elles se confrontent à de nombreux obstacles et résistances au sein de l'institution. Rarement analysées et accompagnées, elles ne permettent pas d'évolution en profondeur des pratiques et sont difficilement généralisables à l'ensemble du système éducatif. Elles devraient au contraire constituer un levier stratégique du pilotage du changement dans les établissements.

Pour être efficace et pérenne, le changement dans les collèges ne doit pas venir des seules instructions ministérielles. Il doit, au contraire, relever d'une mobilisation intelligente de tous les acteurs à partir du terrain. Ainsi, les équipes dans les établissements ne doivent pas rester immobiles, figées sur des acquis et des certitudes, mais au contraire s'engager dans un processus vertueux d'initiative, d'innovation, de recherche, d'expéri-

mentation, d'adaptation permanente aux besoins des élèves et de leurs parents, aux évolutions technologiques et aux connaissances nouvelles en matière pédagogique.

Ces démarches d'innovation et d'expérimentation doivent être à la fois individuelles et collectives, transversales et construites à partir du projet d'établissement et d'un cadre officiel ainsi que d'une volonté partagée dans les équipes de travailler autrement à l'échelle d'un établissement ou d'un réseau d'établissements. Pour réussir, elles devront s'appuyer sur les acquis de la recherche pédagogique, sur le retour d'expérience des équipes enseignantes, et sur une évaluation objective et rigoureuse des actions engagées.

Plusieurs acteurs, avec leurs champs d'intervention propres, devront être engagés dans une dynamique d'innovation et d'expérimentation. En premier lieu, cette démarche devra être développée au sein même du cœur de la mission des enseignants, à commencer par la transmission et l'évaluation des connaissances et compétences du socle commun, des réponses personnalisées aux besoins des élèves, l'accompagnement des élèves en difficulté, la transversalité des enseignements, l'amélioration du fonctionnement des établissements, les relations avec les familles...

En outre, les directions académiques doivent aussi inventer des systèmes de gouvernance où l'innovation serait non à la marge mais au centre des préoccupations de tous les établissements et en direction de tous les élèves. Ce ne sont pas des dispositifs particuliers mais bien une dynamique générale appliquée à l'ensemble des collèges. Il ne s'agit pas d'une utopie mais d'un vrai pari, celui d'inventer une Ecole plus efficace, plus intégrée, plus active et plus démocratique.



## Evaluer et diffuser les pratiques innovantes

- **Associer** toute la communauté éducative et en particulier les élèves à l'évaluation des expérimentations et pratiques innovantes. De même, le travail de formalisation des enseignements tirés de ces expérimentations, qui permettra de transmettre les savoirs et savoir-faire développés, devra être réalisé collectivement ;

- **Renforcer et développer** les espaces de partage et d'analyse de pratiques (temps de rencontre et d'échange, site Internet) afin de permettre aux équipes d'échanger, d'améliorer leur travail et d'envisager de nouvelles expérimentations. Cela permettra également de diffuser ces innovations ;

- **Evaluer** de manière régulière dans chaque académie les effets des expérimentations. Chaque établissement devra transmettre des bilans quantitatifs et qualitatifs de ses projets.

## “ Insuffler et accompagner le changement

- **Former** plusieurs enseignants par circonscription aux pédagogies nouvelles pour ensuite intervenir dans les établissements et insuffler un autre rapport au savoir et d'autres façons d'apprendre. Cet éclectisme éducatif et cet esprit d'ouverture professionnelle créeraient des dynamiques, proposeraient d'autres approches pédagogiques spécifiques à l'établissement ou au bassin ;

- **Concevoir** les contrats d'objectifs, qui figent de manière tri-annuelle la vie des établissements, avec les équipes éducatives, les parents mais aussi les élèves. Ces projets devront initier une démarche de changement dans le collège et devenir de véritables tableaux de bord lisibles par tous et en permanence au sein des établissements.

# Exemples d'expérimentations à mettre en œuvre

Certaines de nos propositions pourront donner lieu à des expérimentations dans un premier temps afin de mieux identifier quelles conditions de mise en œuvre sont indispensables pour leur réussite.

- Permettre des temps d'apprentissage hors du groupe « classe » de manière progressive. Au fur et à mesure de l'avancement de la scolarité, le temps d'apprentissage en groupe « classe » pourrait diminuer au profit de groupes de projet ;
- Favoriser le rassemblement des heures prévues dans l'année ou le trimestre pour certaines matières comme l'éducation sportive, la technologie, les arts plastiques, pour proposer des temps d'enseignement plus longs. Ces nouvelles grilles horaires pourront être établies sous une forme « annualisée » et expérimentées sous la responsabilité de l'établissement et de l'équipe enseignante ;
- Développer le tutorat pour un accompagnement de qualité des adolescents par les adultes du collège. Le temps de présence des enseignants au sein des établissements pourra être augmenté à cette fin ;
- Faire travailler les élèves par groupes de besoin ;
- Organiser la médiation entre pairs quand la situation s'y prête. Avec le soutien d'adultes, le dialogue et la recherche de solutions entre jeunes participent à l'apprentissage de la vie en collectivité.





CE DOCUMENT EST LE FRUIT D'UN TRAVAIL COLLABORATIF DE  
PLUSIEURS MOIS ENTRE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FCPE,  
LES RESPONSABLES LOCAUX ET LES MILITANTS.

---

**LA FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES**

108-110 Av. Ledru-Rollin • 75544 PARIS Cedex 11 • tél : 01.43.57.16.16 • fax : 01.43.57.40.78

[www.fcpe.asso.fr](http://www.fcpe.asso.fr) • [fcpe@fcpe.asso.fr](mailto:fcpe@fcpe.asso.fr)

 <https://www.facebook.com/fcpe.nationale>  [twitter.com/FCPE\\_nationale](https://twitter.com/FCPE_nationale)

